



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du CHALLENGE 80 cm - Interclubs - 2026

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des épreuves 80 cm organisées lors des concours Interclubs repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation :

- Le challenge est ouvert à tout cavalier dont **le cercle est affilié aux Interclubs** et détenteur d'une **licence 02 ou 03**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL; montant toute monture immatriculée ou enregistrée à la FRBSE.
- Le cavalier peut participer avec **2 montures maximum** dans chaque épreuve.
- Le cavalier doit participer à minimum **8** concours dressage inclus 80 cm, et ce dans les cercles affiliés à l'interclubs pour que ses résultats soient comptabilisés.
- **Un cavalier peut être classé dans 2 challenges de hauteurs juxtantes**
- Pour être repris dans les 2 challenges il devra monter 2 montures différentes par journée.
- Un cavalier peut changer de challenge, vers une hauteur descendante, et ce après le troisième concours de la saison en informant le secrétariat du GEPL. Dans ce cas, il garde les points acquis. Passé la date **du 15 mai 2026**, il peut changer de hauteur mais uniquement avec des points de participation (1 point par épreuve)
- Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 90 cm et ce dans tous les concours.
- **La Finale est obligatoire.**
- Pour être repris au challenge, le cavalier devra participer à une épreuve de **dressage reprise au calendrier du GEPL.**

Epreuves :

- Chaque concours comprend deux épreuves obligatoires comptant pour le challenge, sauf en cas d'épreuves fermées.
- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.
- Pour toutes les hauteurs, uniquement la première épreuve, après élimination le moniteur peut encadrer le cavalier.
- Le moniteur peut être en piste mais ne peut encadrer que lors de l'élimination.

Répartition des points :

- Les points sont attribués en fonction de la meilleure place obtenue dans l'épreuve : **1^{er}=100, 2^{ème}=95, 3^{ème}=91, 4^{ème}=88, 5^{ème}=86, 6^{ème}=85, 7^{ème}=84 ... 95^{ème} et suivants = 1, Éliminés ou Abandons = 0**
- Si un cavalier monte plusieurs montures, les points sont attribués à la meilleure paire de la journée.
- **Les 10 meilleurs résultats + le dressage seront pris en compte si vous faites plus de 10 concours 1 point par épreuve sera attribué.**
- **Les points du dressage sont le pourcentage transformé en points x2**
- Remarque : En cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex-æquo à cette place, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes... places.

Prix :

- Le cercle organisateur offrira coupes flots et lots.
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, tous les cavaliers classés du challenge sont récompensés par le sponsor.